



Démission cdd pour un autre cdd

Par **sylvie**, le **30/05/2011 à 18:47**

Bonjour,rnje suis actuellement en cdd jusqu'au 31/09/2011 à 25h00 que je voudrais quitter pour un autre cdd à 30h00 est ce possible?merci pour votre réponse

Par **milou27**, le **30/05/2011 à 18:53**

Bonjour,rnrnNon.... vous ne pouvez quitter un CDD avant son terme sauf pour reprendre un CDI

Par **sylvie**, le **31/05/2011 à 15:51**

bonjour et mercirnrnla personne qui veut m'embaucher me dit que peut parce que il y a plus d'heure ou tout simplement de démissionnerquel dommage que je risque

Par **milou27**, le **02/06/2011 à 09:13**

La démission d'un CDD pour reprendre un CDD (même avec plus d'heures) n'est pas légale.rnVoir la législation : <http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/contrats,109/le-contrat-a-duree-determinee-cdd,979.html>rnEssayez de négocier une rupture d'un commun accord